

Page de garde pour la fiche de données de sécurité conforme

Date d'édition: 14.10.2015
Remplace toutes les éditions précédentes

Nom commercial: **MOLYKOTE 1000 SPRAY**

FDS: version/date : 4.0 / 09.04.2016

Fournisseur: Credimex AG
Untere Gründlistrasse 7
6055 Alpnach
Suisse
Tél. +41 41 666 29 49
Fax +41 41 666 29 50

Informations technique: E-Mail credimex@credimex.ch

Numéro d'Urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique Tél. 145 (24 h)

Producteur: Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe
Belgien

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY
Code du produit : 000000000001606751, 000000000001606751

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiants et additifs de lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe
Téléphone : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdseu@dowcorning.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tel: +32 64 888240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Stockage: P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Butane

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Propulseur d'aérosol aux hydrocarbures

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9 265-150-3	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY



Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
 Date de la première version publiée: 16.10.2014

		Aquatic Chronic3; H412	
Poudre métallique de cuivre	7440-50-8 231-159-6	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 1 - < 2,5
Zinc	7440-66-6 231-175-3	Pyr. Sol.1; H250 Water-react1; H260 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,25 - < 1
Amines,-N-sulf-alkyltriméthylènedi-, oléates	61791-53-5 263-186-4	Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Aquatic Acute1; H400	< 0,1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Fluorure de calcium	7789-75-5 232-188-7		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|| Risques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Composés de fluor
Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Enlever avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
 Date de la première version publiée: 16.10.2014

- || Mesures d'hygiène : minimiser les rejets dans l'environnement.
- || Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- || Exigences concernant les : Conservier dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conservier dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- || Précautions pour le stockage : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
 en commun Substances et mélanges autoréactifs
 Peroxydes organiques
 Oxydants
 Matières solides inflammables
 Liquides pyrophoriques
 Matières solides pyrophoriques
 Substances et mélanges auto-échauffants
 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
 Explosifs

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations concernant l'utilisation des silicones/huiles organiques dans les applications en aérosols pour les consommateurs, veuillez vous référer aux indications du document concernant l'utilisation de ces types de substances dans les applications en aérosols pour les consommateurs, applications qui ont été développées par l'industrie des silicones (www.SEHSC.com) ou contacter le service à la clientèle de Dow Corning Group.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	CH SUVA
		VLE	3.200 ppm 7.200 mg/m3	CH SUVA
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	VME	50 ppm 300 mg/m3	CH SUVA
Information sup-	Respecter la VME du Benzène (0.5 ppm; 1.6 mg/m3)			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015 Date de la première version publiée: 16.10.2014

plémentaire		VLE	100 ppm 600 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Pour les brouillards d'huiles minérales pures ayant un point d'ébullition supérieur à 350°C et ne contenant pas d'additifs, on retiendra la valeur indicative de 0,2 mg/m3 i, mesurée selon la méthode du NIOSH			
Propane	74-98-6	VME	1.000 ppm 1.800 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
		VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
Fluorure de calcium	7789-75-5	VME (poussières inhalables)	1 mg/m3 (Fluor)	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	4 mg/m3 (Fluor)	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	2,5 mg/m3 (Fluor)	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
Graphite	7782-42-5	VME (poussières alvéolaires)	2,5 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Poudre métallique de cuivre	7440-50-8	VME (poussières inhalables)	0,1 mg/m3 (Cuivre)	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	0,2 mg/m3 (Cuivre)	CH SUVA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
 Date de la première version publiée: 16.10.2014

Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.
----------------------------	--

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Fluorure de calcium	7789-75-5	fluorures (Fluor): 7 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 4 mg/g créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 41.6 nmol/mmol créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 23.87 nmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Fluorure de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,02 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/m3
Graphite	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,3 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	813 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,2 mg/m3
Poudre métallique de cuivre	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	137 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg p.c./jour
Zinc	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83,3 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY



Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
 Date de la première version publiée: 16.10.2014

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Fluorure de calcium	Eau douce	0,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	51 mg/l
	Sol	11 mg/kg
Poudre métallique de cuivre	Eau douce	7,8 µg/l
	Eau de mer	5,2 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	230 µg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Sédiment marin	676 mg/kg
Zinc	Sol	65 mg/kg
	Eau douce	20 µg/l
	Eau de mer	6,1 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	52 µg/l
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg
	Sédiment marin	56,5 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

- || Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.
- || N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.
- || Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
 Lunettes de sécurité

Protection des mains

|| Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

|| Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influencer sur le choix de la protection des mains. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
 Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

d'exposition.

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Aérosol contenant un gaz dissous

Couleur : brun

Odeur : de solvant

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0,67

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

Viscosité, dynamique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 150° C (300° F) en présence d'air, le produit peut former des vapeurs de formaldéhyde.
La manipulation en toute sécurité est possible en gardant les concentrations de vapeur dans la limite d'exposition professionnelle du formaldéhyde.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

Toxicité aiguë

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 4.951 mg/m3 Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Poudre métallique de cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 2.500 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 423 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5,11 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 436
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Zinc:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5,41 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi-, -oléates:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Fluorure de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,07 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation légère de la peau
Evaluation: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Poudre métallique de cuivre:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi-, -oléates:

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Fluorure de calcium:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

||

Poudre métallique de cuivre:

|| Espèce: Lapin
|| Méthode: OCDE ligne directrice 405
|| Résultat: Pas d'irritation des yeux

Zinc:

|| Espèce: Lapin
|| Méthode: OCDE ligne directrice 405
|| Résultat: Pas d'irritation des yeux

Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi,-,oléates:

|| Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Fluorure de calcium:

|| Espèce: Lapin
|| Méthode: OCDE ligne directrice 405
|| Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

|| Type de Test: Test de Maximalisation
|| Voies d'exposition: Contact avec la peau
|| Espèce: Cochon d'Inde
|| Résultat: négatif
|| Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Poudre métallique de cuivre:

|| Type de Test: Test de Maximalisation
|| Voies d'exposition: Contact avec la peau
|| Espèce: Cochon d'Inde
|| Méthode: OCDE ligne directrice 406
|| Résultat: négatif

Fluorure de calcium:

|| Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
|| Voies d'exposition: Contact avec la peau
|| Espèce: Souris
|| Méthode: OCDE ligne directrice 429
|| Résultat: négatif

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

Mutagénicité sur les cellules germinales

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Poudre métallique de cuivre:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Zinc:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Fluorure de calcium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 105 semaines
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Fluorure de calcium:

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 99 semaines
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryon-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Poudre métallique de cuivre:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Zinc:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Fluorure de calcium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Poudre métallique de cuivre:

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

||

Fluorure de calcium:

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Espèce: Rat

NOAEL: 10.186 mg/m3

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 13 Sem.

Poudre métallique de cuivre:

Espèce: Rat

NOAEL: >= 2 mg/m3

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition: 28 jours

Zinc:

Espèce: Rat

NOAEL: 31 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 90 jours

Fluorure de calcium:

Espèce: Rat

NOAEL: 7 mg/m3

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition: 28 jours

Toxicité par aspiration

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

|| La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 - 30 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 22 - 46 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues	: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Poudre métallique de cuivre:

Toxicité pour les poissons	: CL50 : 8,1 µg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,792 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 0,333 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les poissons	: NOEC: 1 µg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

(Toxicité chronique)	Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 100
Zinc:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,78 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,83 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,15 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les bactéries	: CE50 : 5,2 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,199 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,1 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

Amines,-N-sulf-alkyltriméthylènedi-, -oléates:

Toxicité pour les poissons	: CL50 : > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,001 - 0,01 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues	: CE50 : > 0,01 - 0,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Fluorure de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 108 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 97 - 270 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 122 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 4 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 8,9 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 89 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi-, -oléates:

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Zinc:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 177

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS
(Copper metal powder)
IATA : Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

ADN : 2.1
ADR : 2.1
RID : 2.1
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : oui

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

RID

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY



Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
 Date de la première version publiée: 16.10.2014

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P3a	AÉROSOLS INFLAMMABLES	150 t	500 t
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

18	Gaz liquéfiés extrêmement inflammables (y compris GPL) et gaz naturel	50 t	200 t
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t

Autres réglementations : L'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs et l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes définissent les substances chimiques avec lesquelles les jeunes de moins de 18 ans révolus ne peuvent être en contact ou auxquelles ils ne peuvent être exposés pendant

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

leur travail, que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a autorisé une exception.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

KECI	:	Tous les composants sont listés, exemptés ou notifiés.
TCSI	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.
REACH	:	Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.
TSCA	:	Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont incluses ou exemptes des listes des substances chimiques de l'inventaire TSCA.
AICS	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.
IECSC	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.
ENCS/ISHL	:	Tous les composants sont inscrits dans le ENCS / ISHL ou exemptés de liste d'inventaire.
PICCS	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.
DSL	:	Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).
NZIoC	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H250	:	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H260	:	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version 4.0 Date de révision: 09.04.2016 Numéro de la FDS: 638662-00006 Date de dernière parution: 14.10.2015
Date de la première version publiée: 16.10.2014

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Pyr. Sol.	: Matières solides pyrophoriques
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Water-react	: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
CH BAT	: Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MOLYKOTE(R) 1000 SPRAY

DOW CORNING

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.10.2015
4.0	09.04.2016	638662-00006	Date de la première version publiée: 16.10.2014

Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR